

NOTE AUX ASSOCIES

1. PLAN STRATEGIQUE 2023-2025

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, CENEO a rédigé son Plan stratégique 2023-2025.

Il est mis en ligne sur le site de l'intercommunale (www.ceneo.be) et reprend :

- le contexte dans lequel évolue l'intercommunale ;
- la stratégie de financement ;
- les actions stratégiques (en ce compris la dernière évaluation du Plan stratégique 2020-2022) ;
- les indicateurs de performance ;
- le budget d'exploitation.

Proposition de décision :

Il sera proposé à l'Assemblée générale d'approuver le Plan stratégique 2023-2025.

2. NOMINATIONS STATUTAIRES

En vertu de l'article L1523-14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, l'Assemblée générale est seule compétente pour la nomination et la destitution des administrateurs.

Il est proposé de nommer, au Conseil d'administration, sur proposition de la Fédération MR du Hainaut, Monsieur Olivier DESTREBECQ, Conseiller communal à La Louvière, au poste d'administrateur en remplacement de Madame Alexandra DUPONT, démissionnaire.

Cette proposition de nomination respecte les dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Proposition de décision :

Il sera proposé à l'Assemblée générale d'approuver la désignation de Monsieur Olivier DESTREBECQ en remplacement de Madame Alexandra DUPONT, démissionnaire.